

**Extrait du registre des délibérations**  
**De la Commune de Gennevilliers-sur-Seiche**  
**Département d'Ille-et-Vilaine**  
**Séance ordinaire du 10 juillet 2020**

L'an deux mil vingt, le 10 juillet 2020 à 20 H 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Henri Béguin, Maire.

Date de convocation : 03/07/2020

Nombre de conseillers en exercice : 14

**Étaient présents** : M. Béguin Henri – Mme Bégin Madeleine (départ à 20 H 30) – Mme Brielle Hélène – M. Cornée Lionel - Mme Jéby Myriam – M. Lamy Patrice – M. Lamy Vincent - M. Le Droff Roland – M. Raison Eric – M. Rossignol Denis – Mme Tiriau Valérie - M. Tual Maxime -

**Absents excusés** : Bondoux Pierre – Coudé-Belloir Anne-Marie

**Procuration** : -

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Jéby Myriam a été nommée comme secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Ces formalités remplies,

Ouverture de la séance à 20 h 05

Le compte-rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

<b>D2020-048</b>	<b><u>ELECTIONS SÉNATORIALES : Election des délégués et suppléants</u></b>	<b>Pour : 12</b>								
		<b>Abstentions : -</b>								
		<b>Contre : -</b>								
<p>Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,</p> <p>Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTA2015957J relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement des électeurs sénatoriaux,</p> <p><u>a) Composition du bureau électoral</u></p> <p>M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM. BÉGIN Madeleine / RAISON Éric / BRIELLE Hélène / TUAL Maxime</p> <p>La présidence du bureau est assurée par ses soins.</p> <p><u>b) Les candidatures enregistrées pour les délégués</u></p> <p>CORNÉE Lionel / LE DROFF Roland / BONDOUX Pierre</p> <p>M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.</p> <p>Après dépouillement, les résultats sont les suivants :</p> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>Nombre de bulletins : 12</td> <td>Suffrages exprimés : 12</td> </tr> <tr> <td>Bulletins blancs ou nuls : 0</td> <td>Majorité absolue : 6</td> </tr> </table> <p><u>c) Élection des délégués</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CORNÉE Lionel : 12 voix – Proclamé élu</li> <li>- LE DROFF Roland : 12 voix – Proclamé élu</li> <li>- BONDOUX Pierre : 12 voix – Proclamé élu</li> </ul> <p><u>d) Les candidatures enregistrées pour les délégués suppléants</u></p> <p>BÉGUIN Henri / BÉGIN Madeleine / BRIELLE Hélène</p> <p>Après dépouillement, les résultats sont les suivants :</p> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>Nombre de bulletins : 12</td> <td>Suffrages exprimés : 12</td> </tr> <tr> <td>Bulletins blancs ou nuls : 0</td> <td>Majorité absolue : 6</td> </tr> </table> <p><u>e) Élection des délégués</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- BÉGIN Madeleine : 12 voix – Proclamée élue</li> <li>- BÉGUIN Henri : 12 voix – Proclamé élu</li> <li>- BRIELLE Hélène : 12 voix – Proclamée élue</li> </ul>			Nombre de bulletins : 12	Suffrages exprimés : 12	Bulletins blancs ou nuls : 0	Majorité absolue : 6	Nombre de bulletins : 12	Suffrages exprimés : 12	Bulletins blancs ou nuls : 0	Majorité absolue : 6
Nombre de bulletins : 12	Suffrages exprimés : 12									
Bulletins blancs ou nuls : 0	Majorité absolue : 6									
Nombre de bulletins : 12	Suffrages exprimés : 12									
Bulletins blancs ou nuls : 0	Majorité absolue : 6									

<b>D2020-049</b>	<b><u>SERVICES COMMUNAUX : Tarifs de la cantine 2020/2021</u></b>	<b>Pour : 12</b> <b>Abstentions : -</b> <b>Contre : -</b>
<p>Après avoir entendu Mme Bétin Madeleine, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Décide</b> du maintien des tarifs de la cantine municipale pour l'année 2020/2021, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> <li>3.74 € par repas enfant domicilié à Gennes-sur-Seiche</li> <li>3.84 € par repas enfant domicilié dans une commune extérieure</li> <li>4.50 € par repas adulte</li> </ul> </li> <li>➤ <b>Autorise</b> M. le Maire à signer les documents se rapportant à cette décision.</li> </ul>		

<b>D2020-050</b>	<b><u>SERVICES COMMUNAUX : Tarifs et horaires de la garderie municipale – Rentrée 2020-2021</u></b>	<b>Pour : 12</b> <b>Abstentions : -</b> <b>Contre : -</b>																														
<p>Après avoir entendu Mme Bétin, Adjointe au Maire, déléguée aux affaires scolaires, M. le Maire propose au Conseil Municipal les horaires et tarifs suivants pour la garderie municipale :</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;"><b>HORAIRES MATIN du lundi au vendredi</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>7h15-8h35</td> <td style="text-align: right;">2.00 €</td> </tr> <tr> <td>8h15-8h35</td> <td style="text-align: right;">1.00 €</td> </tr> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;"><b>HORAIRES SOIR</b></th> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;"><b>Lundi, mardi, jeudi, vendredi (sans goûter)</b></td> </tr> <tr> <td>16h30-16h45</td> <td style="text-align: right;">Gratuit</td> </tr> <tr> <td>16h45-17h</td> <td style="text-align: right;">1.00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;"><b>Lundi, mardi, jeudi, vendredi (avec goûter)</b></td> </tr> <tr> <td>16h45-17h15</td> <td style="text-align: right;">2.00 €</td> </tr> <tr> <td>16h45-17h30</td> <td style="text-align: right;">2.15 €</td> </tr> <tr> <td>16h45-17h45</td> <td style="text-align: right;">2.35 €</td> </tr> <tr> <td>16h45-18h00</td> <td style="text-align: right;">2.55 €</td> </tr> <tr> <td>16h45-18h15</td> <td style="text-align: right;">2.75 €</td> </tr> <tr> <td>16h45-18h30</td> <td style="text-align: right;">2.95 €</td> </tr> <tr> <td>16h45-18H45</td> <td style="text-align: right;">3.55 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Valide</b> la grille des horaires et les tarifs de la garderie pour la rentrée 2020-2021 étant entendu que la garderie fermera à 18 H 45 au lieu de 19 H 00 de façon à permettre la désinfection du local après le départ des enfants de 18 H 45 à 19 H 00</li> <li>➤ <b>Autorise</b> M. le Maire à signer les documents se rapportant à cette décision.</li> </ul>			<b>HORAIRES MATIN du lundi au vendredi</b>		7h15-8h35	2.00 €	8h15-8h35	1.00 €	<b>HORAIRES SOIR</b>		<b>Lundi, mardi, jeudi, vendredi (sans goûter)</b>		16h30-16h45	Gratuit	16h45-17h	1.00 €	<b>Lundi, mardi, jeudi, vendredi (avec goûter)</b>		16h45-17h15	2.00 €	16h45-17h30	2.15 €	16h45-17h45	2.35 €	16h45-18h00	2.55 €	16h45-18h15	2.75 €	16h45-18h30	2.95 €	16h45-18H45	3.55 €
<b>HORAIRES MATIN du lundi au vendredi</b>																																
7h15-8h35	2.00 €																															
8h15-8h35	1.00 €																															
<b>HORAIRES SOIR</b>																																
<b>Lundi, mardi, jeudi, vendredi (sans goûter)</b>																																
16h30-16h45	Gratuit																															
16h45-17h	1.00 €																															
<b>Lundi, mardi, jeudi, vendredi (avec goûter)</b>																																
16h45-17h15	2.00 €																															
16h45-17h30	2.15 €																															
16h45-17h45	2.35 €																															
16h45-18h00	2.55 €																															
16h45-18h15	2.75 €																															
16h45-18h30	2.95 €																															
16h45-18H45	3.55 €																															

<b>D2020-051</b>	<b><u>SERVICES COMMUNAUX : règlement des services périscolaires pour la rentrée 2020-2021</u></b>	<b>Pour : 12</b> <b>Abstentions : -</b> <b>Contre : -</b>
<p>M. le Maire propose de valider le règlement annexé pour la rentrée scolaire 2020-2021. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Approuve</b> le nouveau règlement présenté.</li> </ul>		

# RÉGLEMENT

## DES SERVICES PÉRISCOLAIRES 2020/2021

**(sous réserve de l'évolution du protocole sanitaire- Covid-19)**

### Règles de vie pendant les temps périscolaires

*Tout enfant créant une gêne ou manquant de respect envers ses camarades ou le personnel de service se verra recevoir un avertissement. Après 3 avertissements, il sera sanctionné en étant assis seul à sa table pendant la durée que le personnel de service jugera nécessaire. S'il persiste et après en avoir informé les parents, il sera exclu du service périscolaire.*

### Fonctionnement de la cantine

- 1- Les pré-inscriptions se font de manière hebdomadaire (ou sur 15 jours) en complétant le tableau dans le cahier de liaison de l'enfant.
- 2- Les repas doivent être commandés au plus tard la veille pour le lendemain (ou le vendredi pour le lundi qui suit) avant 9h15 impérativement.
- 3- L'agent communal chargé de prendre les inscriptions veillera à ce que les repas soient payés :
  - ✓ Remise d'un ticket de cantine par l'enfant
  - ✓ ou remise en Mairie d'une autorisation de prélèvement accompagnée d'un RIB.
- 4- Tout repas livré sera facturé. En cas d'absence pour raison médicale ou autre, prévenir l'école (06.02.23.45.32.). En dehors des heures d'ouverture de l'école, prévenir la Mairie par mail (mairiegennes@wanadoo.fr).
  - Si l'enfant est absent : décommander au plus tard la veille avant 9 H 15 (ou le vendredi pour le lundi qui suit).
  - Si l'enfant est absent (maladie) : l'absence sera justifiée par un certificat médical.
- 5- Une serviette de table est fournie par la municipalité à chaque enfant.

### Fonctionnement de la garderie

- Horaires le matin :  
7h15 – 8h35 du lundi au vendredi  
Les enfants qui arrivent tôt pourront goûter à la garderie vers 8h00 afin d'éviter les signes de fatigue dans la matinée. Ce goûter sera fourni par les parents.
- Horaires le soir :  
16h30 – **18h45** du lundi au vendredi  
A partir de 16 h 45 un goûter est donné aux enfants qui restent à la garderie du soir. Afin de prévoir le nombre de goûters, les inscriptions sont obligatoires (cahier de liaison)
- La garderie fermera à **18h45**. (horaire de fin de journée à respecter impérativement).

### Fonctionnement du transport scolaire

Exceptionnellement si l'enfant transporté ne prend pas le taxi le soir, l'agent communal responsable doit être prévenu dans les temps (mot dans le cahier de liaison, par téléphone ou de manière verbale).

<b>D2020-052</b>	<u><b>Travaux de voirie 2020</b></u>	<b>Pour : 10</b> <b>Abstentions : 1</b> <b>Contre : -</b>
<p>Vu le programme de voirie 2020, Vu les propositions de prix reçues et l'avis de la commission chargée de l'ouverture des plis ayant retenu l'offre présentée par PIGEON TP dont le siège social est situé à Argentré du Plessis,</p> <p>M. le Maire propose au Conseil Municipal de valider cette proposition d'un montant de 48 881.50 € HT pour des travaux sur les routes suivantes Le Chesnais - La Vigne - Le Bas Breuil - L'étanchet - Besné</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Autorise</b> M. le Maire à signer le devis d'un montant de 48 881.50 € HT correspondant à des travaux de voirie et tous documents ayant trait à ce dossier.</li> <li>➤ <b>Précise</b> que sauf cas de force majeure, les travaux seront à réaliser pour le 30 septembre 2020.</li> </ul>		

<b>D2020-053</b>	<u><b>ACHAT DE MATÉRIEL SERVICES TECHNIQUES</b></u>	<b>Pour : 11</b> <b>Abstentions : -</b> <b>Contre : -</b>
<p>Vu le besoin de petit matériel pour les services techniques, Vu la nécessité de changer le camion RENAULT immatriculé 142AGJ35, M. le Maire propose de valider les achats prévus.</p> <p>Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Décide</b> de l'achat de petit matériel auprès de la société Courcier basée à Laval pour les montants suivants : 1 798.13 € HT et 2 380.76 € HT</li> <li>➤ <b>Valide</b> l'achat d'un camion de marque RENAULT – Type TRUCKS MASCOTT BENNES 3.0 130 DIXI Phase 3, immatriculé CR-800-JB – date de première mise en circulation : 18/08/2007 pour un montant de 13 753.53 € HT auprès de DJ Automobiles , garagiste à Gennes-sur-Seiche</li> <li>➤ <b>Valide</b> la reprise de l'ancien camion immatriculé 142AGJ35 de marque RENAULT auprès du garagiste comprise dans le montant hors taxe.</li> </ul>		

<b>D2020-054</b>	<u><b>COMMISSION APPEL D'OFFRES</b></u>	<b>Pour : 11</b> <b>Abstentions : -</b> <b>Contre : -</b>												
<p>Vu l'installation du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020, M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'établir la liste des délégués composant la Commission d'Appels d'Offres,</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Valide</b> les délégués suivants composant la CAO :</li> </ul> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%; text-align: center;">Délégués titulaires</th> <th style="width: 50%; text-align: center;">Délégués suppléants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>M. Béguin Henri, Maire</td> <td></td> </tr> <tr> <td>M. Cornée Lionel, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire</td> <td>M. Raison Eric, CM délégué</td> </tr> <tr> <td>M. Le Droff Roland, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire</td> <td>M. Lamy Patrice, CM délégué</td> </tr> <tr> <td>M. Lamy Vincent, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire</td> <td>M. Tual Maxime, CM délégué</td> </tr> <tr> <td>Mme Bégin Madeleine, 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire</td> <td>Mme Jéby Myriam, CM déléguée</td> </tr> </tbody> </table>			Délégués titulaires	Délégués suppléants	M. Béguin Henri, Maire		M. Cornée Lionel, 1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire	M. Raison Eric, CM délégué	M. Le Droff Roland, 2 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	M. Lamy Patrice, CM délégué	M. Lamy Vincent, 3 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	M. Tual Maxime, CM délégué	Mme Bégin Madeleine, 4 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	Mme Jéby Myriam, CM déléguée
Délégués titulaires	Délégués suppléants													
M. Béguin Henri, Maire														
M. Cornée Lionel, 1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire	M. Raison Eric, CM délégué													
M. Le Droff Roland, 2 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	M. Lamy Patrice, CM délégué													
M. Lamy Vincent, 3 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	M. Tual Maxime, CM délégué													
Mme Bégin Madeleine, 4 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	Mme Jéby Myriam, CM déléguée													

<b>D2020-055</b>	<b><u>RÉFÉRENT CNAS</u></b>	<b>Pour : 11</b> <b>Abstentions : -</b> <b>Contre : -</b>
<p>Vu l'installation du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020, Vu l'adhésion au CNAS (Comité National d'Action Sociale) pour le personnel communal,</p> <p>M. le Maire propose de nommer un référent « élu » en charge de ce dossier.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :</p> <p>➤ <b>Décide</b> de nommer Mme Jéby Myriam comme référente « élue » auprès du CNAS. Le correspondant « agents » est Mme Rioual Martine.</p>		

<b>D2020-056</b>	<b><u>DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »</u></b>	<b>Pour : 11</b> <b>Abstentions : -</b> <b>Contre : -</b>
<p>Vu la délibération D2020-28 du 6 mars 2020 qui supprime la régie « argent de poche », instaurée en 2011, Après exposé de M. le Maire qui souhaite bénéficier de ce dispositif afin de proposer à des jeunes de 16 ans à 18 ans des missions sur le territoire communal pendant les vacances scolaires pour :</p> <p><b>Réalisation de petits chantiers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aide à l'entretien des espaces verts dans l'optique zéro désherbant</li> <li>- Petits travaux de peinture, nettoyage de matériel</li> <li>- Entretien des bâtiments communaux</li> </ul> <p><b>Modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Demi-journées de 3 h</li> <li>- Indemnisation de 15 € / demi-journée</li> <li>- Encadrement : personnel communal et/ou élus</li> <li>- Signature d'un contrat entre le jeune et la Commune</li> </ul> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner les jeunes dans une première expérience</li> <li>- Valoriser l'action des jeunes vis-à-vis des adultes (agents et habitants)</li> <li>- Créer du lien entre jeunes, élus et agents</li> <li>- Découvrir les structures municipales</li> <li>- Découvrir des métiers</li> <li>- Permettre à des jeunes d'être indemnisé pour un service rendu. Cette année, les jeunes seront rémunérés par vivement sur leur compte ou celui de leurs parents.</li> </ul> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :</p> <p>➤ <b>Décide</b> de bénéficier du dispositif « argent de poche »</p> <p>➤ <b>Autorise</b> M. le Maire à signer tout document se référant à cette décision.</p>		

<b>D2020-057</b>	<b><u>Avenant SOCOTEC : réorganisation du groupe</u></b>	<b>Pour : 11</b> <b>Abstentions : -</b> <b>Contre : -</b>
<p>Vu la réorganisation du groupe Socotec Construction qui transfère la branche « Diagnostic » à Socotec « Diagnostic », Vu les conventions signées auprès de Socotec pour les missions de diagnostics, M. le Maire précise qu'il convient de signer un avenant pour le transfert des contrats en cours.</p> <p>Après exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :</p> <p>➤ <b>Autorise</b> M. le Maire à signer tout document sur cette modification auprès de Socotec.</p>		

<b>D2020-058</b>	<b><u>COVID-19 : VALIDATION FACTURES POUR ACHAT DE MASQUES</u></b>	<b>Pour : 11</b>
		<b>Abstentions : -</b>
		<b>Contre : -</b>

Vu la COVID-19 et la nécessité de pourvoir à l'achat de masques pour une distribution auprès de habitants de la Commune afin,  
M. le Maire informe le Conseil que l'achat des masques a été acté. Toutefois, ces achats sont à régulariser par une délibération du Conseil Municipal.

Après exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** les factures liées aux achats effectués auprès de :
  - L'AMF 35 pour 4 200 € HT
  - SAFAR pour 2 100 € HT.

La Commune bénéficiera d'une aide financière pour ces achats.

**Questions diverses :**

- Une offre d'emploi sera déposée pour un contrat CDD d'1 an : Adjoint Technique aux fonctions d'ATSEM et pour l'entretien des bâtiments communaux. Date limite pour candidater : 7 août. Poste à pourvoir le 28 août 2020.
- Fermeture de la Mairie + Agence Postale les samedis du 11 juillet au 8 août inclus.
- 4 août 2020 : signature de l'acte de vente pour le lot n° 13 (lotissement du Grand Pré 3)
- Gennes en Fête 2020 : incertitude pour le maintien de la fête – En attente de l'évolution du protocole sanitaire.

Fin de la séance à 21 h 13



Signatures des membres du Conseil Municipal du 10 juillet 2020

<b>Henri Béguin</b>	<b>Lionel Cornée</b>	<b>Roland Le Droff</b>	<b>Vincent Lamy</b>
<b>Madeleine Bétin</b>	<b>A. Marie Coudé-Belloir</b>	<b>Pierre Bondoux</b>	<b>Hélène Brielle</b>
<b>Myriam Jéby</b>	<b>Patrice Lamy</b>	<b>Eric Raison</b>	<b>Denis Rossignol</b>
<b>Valérie Tiriau</b>	<b>Maxime Tual</b>		